

## DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ SYNDIC

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en présentiel de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

Titulaires de cartes, gestionnaires et comptables

Prérequis : Fondamentaux sur la copropriété sans expérience requise

### OBJECTIFS

- Optimiser les productivités
- Développer les synergies métiers
- Identifier les pistes d'amélioration des ratios
- Dynamiser la gestion du temps des collaborateurs acteurs du développement
- Accompagner le changement

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; Ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; Ancien Juge au Tribunal de Commerce ; Diplômé E.S.C.P.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

##### Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO

Tour de table et évaluation des niveaux

##### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie

Rappel des fondamentaux

Questions – Réponses

##### Partie 1 : Fondamentaux sur l'image des syndicats et analyse financière (60 min)

##### Pause (10 minutes)

##### Partie 2 : Approches analytiques, ratios métiers, planification budgétaire (60 min)

*Dernière mise à jour : 11 janvier 2022*

## Pause déjeuner (1h)

### Partie 3 :

- Optimisation du contrat de syndic (10 min) ;
- Exercice pratique sur le calcul de rentabilité d'une copropriété (40 min) ;
- Analyse du portefeuille de syndic, approches multi critères, développement (40 min) ;

## Pause (10 minutes)

### Partie 4 : Contrôle interne de l'activité, pistes d'audits (85 min) ;

### Conclusion de la formation (25 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
  
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.